

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 603-2025**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 3 février 2025, a adopté le règlement numéro 603-2025 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 215 500 \$ POUR L'INSTALLATION DE RIDEAUX SÉPARATEURS AU BASSIN D'ÉPURATION SUD**

Le règlement 603-2025 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 mars 2025.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE CE 2<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard